

NIR : 1491099353488

Dossier suivi par :

Secteur : - Portefeuille :

39 60 (Service 0,06 €/min + prix appel).

De l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le 09 71 10 39 60.

M. POTIQUEUX MARC
140 LOTISSEMENT DE LA RIVOIRE
38410 ST MARTIN D URIAGE

Vos références :

N'oubliez pas d'indiquer sur vos courriers
le secteur et le numéro de sécurité sociale

Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)

(Article L815.1 et suivants du code de la sécurité sociale)

Madame, Monsieur,

Lyon, le 11/07/2019

Je vous rappelle que l'attribution et le service de l'ASPA sont soumis à plusieurs conditions :

- **une condition d'âge** : cette allocation est attribuée à partir de 65 ans ou à compter de l'âge légal de départ à la retraite sous certaines conditions (retraite pour inaptitude, invalidité...),
- **une condition de ressources** : vos ressources personnelles ou celles de votre ménage (mariage, concubinage déclaré ou non, PACS) ne doivent pas dépasser le plafond de ressources fixé par décret,
- **une condition de résidence** : vous devez justifier d'une résidence stable et régulière sur le territoire français, de 180 jours minimum par an,
- **une condition de régularité de séjour** : si vous êtes de nationalité étrangère et que vous résidez en France, vous devez justifier de la régularité de votre séjour en France depuis au moins 10 ans (sauf cas particuliers) à la date d'effet de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées,
- **une condition de subsidiarité** : vous et votre conjoint, concubin (déclaré ou non) ou partenaire pacsé devez avoir demandé l'ensemble de vos droits à retraite de base et complémentaires auxquels vous pouvez prétendre.
 - ➔ IMPORTANT : Si votre conjoint, concubin (déclaré ou non) ou partenaire pacsé n'a pas encore demandé ses droits en raison de son âge, il devra obligatoirement le faire dès qu'il aura atteint l'âge légal de départ à la retraite.
 - ➔ A défaut, l'allocation de solidarité aux personnes âgées vous sera supprimée.

Vous devez signaler à la Carsat Rhône-Alpes dans un délai de 3 mois tout changement de votre situation personnelle ou de votre ménage.

- Changement intervenant dans vos ressources ou celle de votre conjoint : activité salariée, attribution de toute pension, retraite, rente (y compris la rente Accident du Travail), biens mobiliers et immobiliers...,
- Changement intervenant dans votre situation familiale : mariage, remariage, pacs, concubinage de fait ou déclaré, séparation de fait/de corps, divorce, veuvage...,
- Changement de résidence principale : résider en France, au sens de l'article L815.1 du code de la sécurité sociale, signifie y séjourner 6 mois par an soit 180 jours minimum.

Voir au dos ►

Carsat Rhône-Alpes

Pour les correspondances uniquement :
Carsat Rhône-Alpes 69436 LYON Cedex 03 - www.carsal-ra.fr

Retrouvez-nous sur www.lassuranceretraite.fr ► Créez votre Espace personnel ► Vous pourrez prendre un RDV, suivre votre dossier, obtenir une estimation du montant de votre retraite, déterminer l'âge de départ, obtenir votre relevé de carrière, obtenir votre attestation de paiement, obtenir votre montant à déclarer à l'administration fiscale, et plus encore... La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 à 441-9 du code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 114-17 du code de la sécurité sociale.

ATTENTION : Les Carsat procèdent à tout moment auprès des bénéficiaires à la vérification des conditions de service et de résidence. Les sommes perçues à tort feront l'objet d'une récupération. *La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 à 441-9 du code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 114-17 du code de la sécurité sociale.*

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Votre correspondant,

Informations à compléter par l'assuré :

Je soussigné(e), Madame Monsieur

NOM de naissance : POTIQUEUX

NOM d'usage (s'il y a lieu) :

Prénom(s) : YVALL FERNAND

N° de sécurité sociale : 1 | 1 | 4 | 9 | 1 | 0 | 9 | 9 | 3 | 5 | 3 | 4 | 8 | 8 | 6 | 0

Né(e) le : 0 | 8 | 1 | 0 | 1 | 9 | 6 | 9

Demeurant à : 140 LOTISSEMENT DE LA RIVIERE

Code postal : 38410 Commune : SAINT MARTIN D'URCIAGE

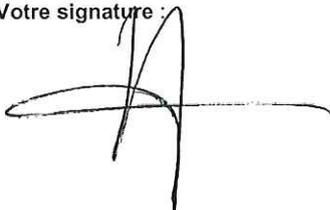
- Reconnais avoir été informé(e) des conditions à remplir pour bénéficier de l'ASPA et continuer à la percevoir, et les avoir comprises.
- M'engage à signaler à la Carsat Rhône-Alpes, tout changement intervenant dans ma situation personnelle ou celle de mon ménage dans les 3 mois qui suivent cette modification.
- Reconnais avoir été informé (e) que les sommes versées à tort feront l'objet d'une récupération.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration. Je m'engage à faciliter toute enquête pour les vérifier et à vous faire connaître toute modification de ma situation.

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la Sécurité Sociale.

Fait à : GRENOBLE

Le : 1 | 1 | 10 | 2 | 0 | 19

Signature : 

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 à 441-9 du code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 114-17 du code de la sécurité sociale.

Avant de compléter votre déclaration, lisez attentivement les informations dans la notice

Vos ressources perçues en France et/ou hors de France au cours des 3 derniers mois précédant votre demande (y compris ceux versés par une organisation internationale).

Inscrivez, ci-dessous, le montant brut de vos ressources.

Mois de	Mois de	Mois de
---------	---------	---------

Précisez les 3 derniers mois concernés :

1 Salaires et/ou gains assimilés € € €

2 Revenus professionnels non salariaux **retenus par l'administration fiscale** € € €

3 Indemnités journalières payées par votre caisse d'assurance maladie € € €

4 Allocations chômage, préretraite € € €

5 Pensions, retraites, rentes personnelles* et de réversion* (y compris la majoration de pension de réversion) Indiquez les noms et adresses des organismes, vos références et la date d'attribution.

..... € € €

..... € € €

..... € € €

..... € € €

6 Retraites complémentaires personnelles* et de réversion* Indiquez les noms et adresses des organismes, vos références et la date d'attribution.

..... € € €

..... € € €

..... € € €

7 Allocations* Indiquez le type d'allocation, les noms et adresses des organismes, vos références.

..... € € €

..... € € €

..... € € €

8 Autres revenus (rentes viagères, avantages en nature, pension alimentaire, revenu de la mise en gérance d'un commerce) précisez :

..... € € €

* dont vous êtes titulaire ou avez fait la demande.

► **Les ressources de votre conjoint(e) ou partenaire de PACS ou concubin(e) perçus en France et/ou hors de France au cours des 3 derniers mois précédant votre demande (y compris ceux versés par une organisation internationale).**

Inscrivez, ci-dessous, le montant brut de vos ressources.

Précisez les 3 derniers mois concernés :

Mois de	Mois de	Mois de
---------	---------	---------

1 Salaires et/ou gains assimilés € € €

2 Revenus professionnels non salariaux **retenus par l'administration fiscale** € € €

3 Indemnités journalières payées par sa caisse d'assurance maladie € € €

4 Allocations chômage, préretraite € € €

5 Pensions, retraites, rentes personnelles* et de réversion* (y compris la majoration de pension de réversion)
 Indiquez les noms et adresses des organismes, ses références et la date d'attribution.

..... € € €

..... € € €

..... € € €

..... € € €

..... € € €

6 Retraites complémentaires personnelles* et de réversion*
 Indiquez les noms et adresses des organismes, ses références et la date d'attribution.

..... € € €

..... € € €

..... € € €

..... € € €

7 Allocations*
 Indiquez le type d'allocation, les noms et adresses des organismes, ses références.

..... € € €

..... € € €

..... € € €

8 Autres revenus (rentes viagères, avantages en nature, pension alimentaire, revenu de la mise en gérance d'un commerce)
 précisez :

..... € € €

* dont votre conjoint, concubin ou partenaire de PACS est titulaire ou a fait la demande.

Vos biens et, si vous vivez en couple, les biens de votre conjoint(e) ou partenaire de PACS ou concubin(e) en France et/ou hors de France

Avez-vous et/ou votre conjoint, concubin, partenaire de PACS, des biens mobiliers et/ou immobiliers en France et/ou hors de France ?
 oui ➔ complétez ci-après. non ➔ passez directement au point 11.

9 Biens immobiliers (précisez s'il y a lieu indivis, nue-propriété ou usufruit) : maisons, appartements, terrains, commerces, etc.
 Précisez la nature du bien déclaré : Adresse de chaque bien déclaré Valeur actuelle

Personnels HABITATION PRINCIPALE EN INDIVISION AVEC MON FRERE	140 LOT de la Rivière 138410 S. MARTIN NURIAGE	190 000 €
Communs au ménage		€
De votre conjoint, concubin, partenaire de PACS		€
Habitez-vous la maison dont vous et/ou votre conjoint, concubin, partenaire de PACS êtes propriétaire ?	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
En louez-vous une partie ?	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Si oui, valeur actuelle de la partie louée €

10 Biens mobiliers : titres, actions, obligations, capitaux d'assurance vie/décès, etc.
 Précisez la nature du bien déclaré : Valeur actuelle

Personnels	€
Communs au ménage	€
De votre conjoint, concubin, partenaire de PACS	€

11 Biens immobiliers ou mobiliers dont il a été fait donation depuis moins de 10 ans (autres que votre maison d'habitation)
 Qui est le donateur ? vous-même votre conjoint, concubin, partenaire de PACS vous et votre conjoint (...)
 Maison, appartement, terrain... (précisez la nature du bien) Adresse du bien déclaré Valeur actuelle

		€
Date de l'acte de donation	Lien de parenté avec le bénéficiaire de la donation	
Titres, actions, obligations, (précisez la nature du bien)		€
Date de l'acte de donation	Lien de parenté avec le bénéficiaire de la donation	

Exploitation agricole

Avez-vous la qualité d'exploitant agricole ?
 Vous-même oui non
 Votre conjoint oui non

Je demande l'allocation de solidarité aux personnes âgées

- pour moi-même au titre de l'incapacité au travail
- pour mon conjoint au titre de l'incapacité au travail

J'atteste sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande sont exacts.

Je m'engage :

- à vous faire connaître toute modification de mes ressources et de celles de mon conjoint ou partenaire de PACS ou concubin ainsi que tout changement familial et de résidence,
- à faciliter toute enquête.

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude des déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la sécurité sociale.

Fait à Quintin Le 11.07.2019

IMPORTANT : Les sommes payées au titre de l'allocation de solidarité aux personnes âgées sont récupérées sur la succession de l'allocataire lorsque l'actif net de celle-ci est au moins égal à 39 000 € ; en garantie, nous demandons l'inscription d'une hypothèque.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. L114-13 du code de la sécurité sociale, arts 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la sécurité sociale.

Signature du demandeur :

Signature du conjoint :

Vous venez de remplir votre demande.

N'oubliez pas de joindre les justificatifs demandés en page IV de la notice.